

Présents : Michel LE LANN, M. et Mme COUGOULAT, Didier BOUTEILLER, Marie-Paule et David CHERFA, Guy LE FALHER, Yannick GUEGAN, Serge FRAILLON, Jean-Philippe OLIVIERI, Françoise GICQUEL, Hervé LE MOING, Philippe LADAME

Excusés : Valérie DUVAL, Jocelyne KERJOUAN

Objectif de la réunion : Quelle implication de notre groupe de travail dans le «grand débat» de cet hiver ?

Notes synthétiques :

Après quelques échanges sur la perception que les uns et les autres avaient du «grand débat» qui doit se tenir de mi janvier à mi mars, un consensus s'est établi sur le fait qu'il nous paraissait important d'avoir une double implication dans ce débat :

- l'implication de chacun en son nom propre dans les occasions diverses que la proposition fera naître (on signale des initiatives de Jaime Radio, du député Jimmy PAHUN ...) et qui devraient être répertoriées et accessibles via la carte mise en ligne en <https://granddebat.fr/events>)
- l'implication du groupe de travail Démocratie et Citoyenneté, dans la continuité de son activité, pour permettre au CDPL – et à tous ceux qui le souhaiteront – d'avancer des propositions sur la question démocratique.

Sur le deuxième aspect, nous souhaitons organiser, à Lorient, une rencontre le samedi 23 février de 14h à 18h, sous la forme d'ateliers, sur le thème général :

Citoyen en territoires

Nous appartenons tous à différents territoires (commune, région, quartier, nation, ...). Quels services doivent-ils fournir ? Comment mieux s'en sentir partie prenante ? Quelle implication citoyenne dans les décisions qui y sont prises ?

Nous nous retrouverons le mercredi 6 février pour déterminer l'organisation générale de la rencontre du 23 et une proposition d'ateliers.

D'ici là nous entreprenons un remue-méninges préparatoire en https://pad.ouvaton.coop/gd_cdpl_20190223 auquel tous les membres du CDPL sont invités à participer.

Prochaine réunion
mercredi 6 février 18h au siège (6 rue Alphonse Rio à Lorient)

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.

Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.

Pouvoir effectif des citoyens

Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens

Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.

Coopération symbolique

Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.

Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.

Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux

Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.

Non-participation